

COLLECTIVITE DE CORSE

—
ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 21 ET 22 FEVRIER 2019**

N° 2019/O1/024

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE
« ANDÀ PER DUMANE »

- **OBJET** : DOTATION QUINQUENNALE.

CONSIDERANT la mise en place de la collectivité unique et la suppression des départements,

CONSIDERANT que la disparition des départements a entraîné la suppression d'un échelon de discussion pour les Maires à savoir les conseillers départementaux,

CONSIDERANT que de nombreux Maires s'appuyaient sur ces derniers pour soutenir leur plan de financement,

CONSIDERANT que la fusion des trois anciennes collectivités a modifié profondément les usages en termes de financement notamment pour les communes de moins de 500 habitants,

CONSIDERANT que nous sommes sur une période exceptionnelle suite à la fusion des trois collectivités,

CONSIDERANT que l'évolution institutionnelle a retardé les Maires dans leurs demandes,

CONSIDERANT que ces communes disposent de peu de moyens et que nous nous devons de les soutenir,

CONSIDERANT que la mobilisation de leur dotation quinquennale même à hauteur de 70% risquerait de les mettre en difficulté dans la réalisation de leurs projets,

CONSIDERANT que nous avons tous à cœur la défense de l'intérêt des communes et notamment des communes de moins de 500 habitants qui sont considérées comme des petites communes,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

ACCEPTTE de reporter jusqu'au 31 décembre 2019 l'engagement de la dotation quinquennale 2014/2019 pour les communes de moins de 500 habitants

S'ENGAGE à ce que ces mêmes communes puissent mobiliser 80% de leur dotation quinquennale afin de ne pas les freiner dans leurs projets locaux